

REMISE en état des rues - DEMANDE d'autorisation de confier
au service des Ponts & Chaussées la surveillance des Travaux

LE MAIRE. - Je passe la parole à M. GUINOT.

M. GUINOT. - C'est pour répondre aux nombreuses demandes pour la remise en état des tranchées des rues que nous avons sollicité de l'administration le déblocage d'une subvention de 6.000.000 de Fr. Nous ne pourrons pas avec cette subvention de 6.000.000 refaire toutes les tranchées; elles ont déjà été refaites par trois fois, mais elles se sont creusées encore une fois. C'est le motif pour lequel nous vous demandons l'autorisation de confier ce travail au Service des Ponts & Chaussées qui possèdent un matériel plus adéquat.

voici la délibération que Nous devons adopter.

Les travaux envisagés comportent la réfection des rues suivantes:

- Rue Général de Gaulle
- Rue de Caen
- rue de la Source
- rues de Paris et de la Victoire
- rue de la Compagnie
- rue Lucien Gasparin
- rue du Pont
- rue de la République
- rue Jules Auber
- Rues Bertin et Mac-Auliffe
- rue de l'Embarcadère
- Rue de Labourdonnais.

"Par ailleurs, ne disposant pas pour l'exécution de ces travaux d'un Service Technique qualifié, la Municipalité se propose de solliciter l'intervention du Service des Ponts & Chaussées, les travaux envisagés étant de la compétence de ce Service.

"Je rappelle que cette intervention doit s'effectuer suivant les prescriptions des arrêtés interministériels des 7 mars et 28 Avril 1949, lesquelles comportent en particulier le mandatement d'honoraires en des conditions définies au bénéfice du Service intéressé".

En conséquence, je mets aux voix:

- 1°) l'indication du projet présenté et des crédits prévus pour son exécution;
- 2°) le vote relatif à l'intervention du service des Ponts & Chaussées

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
M. Guinot, le 24 décembre 1957
Le Maire de la Ville de...
Le Secrétaire Général...
M. Guinot